



---

## **RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2015**

---

### **OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

Tarifification des services culturels

Location de salles, régies « son et lumière » et entretien

### **ANNULE ET REMPLACE**

---

**RAPPORTEUR** : Agnès BERAL

---

Par délibération en date du 12 juillet 2012, le Conseil municipal a décidé de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière destinée à la gestion du Pôle culturel.

Par délibération en date du 18 octobre 2012, ladite régie s'est vue dotée de statuts qui précisent son organisation, son fonctionnement et le mode de gestion de son personnel.

Par délibération en date du 21 mars 2013, le Conseil municipal a décidé de tarifs pour la location des salles du Briscope.

Il est aujourd'hui nécessaire d'entériner de nouveaux tarifs liés aux manifestations et temps forts faisant appel aux services culturels proposés par la régie culturelle de la Ville de Brignais dite RCAVB que sont la location de salles et les services connexes à leur utilisation et/ ou la mise à disposition de régies techniques « son et lumière » afin de mieux répartir le coût entre l'utilisateur et le contribuable.

Les tarifs destinés à la location des salles communales du Briscope maintiennent la priorité donnée aux associations culturelles de Brignais et par défaut aux autres associations de Brignais, aux partenaires économiques locaux ainsi qu'aux particuliers en cas de disponibilité de celles-ci.

**I / Pour la location des salles, il est proposé de voter les tarifs suivants :**

**1/ Pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général localisées sur Brignais :**

Coût pour une journée (TTC)			
Salles	Tarif actuel Datant de 2013	Proposition 2015	Première location dans la saison
<b>Salle Pluraliste (500m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D Forfait week-end	189,64 € 326,09 € -	190 € 330 € 495 €	70 € 120 € -
<b>Salle d'exposition-audio (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D Forfait week-end	63,20 € - -	70 € 95 € 142 €	23 € 31 € -
<b>Auditorium (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D Forfait week-end	63,20 € 109,37 € -	70 € 120 € 180 €	23 € 40 € -
<b>Salle musique amplifiée (40m<sup>2</sup>)</b>	20,06 €	22 €	7 €
<b>Salle d'arts plastiques (100m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D Forfait week-end	41,14 € - -	45 € 60 € 90 €	15 € 20 € -
<b>Salle de danse (50m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D Forfait week-end	63,20 € 109,37 € -	70 € 120 € 180 €	23 € 40 € -
<b>Salle de réunion (20m<sup>2</sup>)</b>	20,06 €	20 €	6 €

**Les exonérations** concernant les acteurs brignairots sont :

- ▶ Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associations brignairottes ; en cas de spectacle ou repas à l'issue la salle devient payante
- ▶ Deux répétitions par spectacle
- ▶ Les collectes de don du sang
- ▶ Les arbres de Noël des associations caritatives
- ▶ Les spectacles scolaires mettant en scène les enfants scolarisés sur Brignais
- ▶ Les manifestations et réunions de travail organisées par les services de la Ville et / ou par les institutions publiques locales
- ▶ L'association des anciens combattants de Brignais

**Les expositions** sont limitées à une semaine et un week-end. Les permanences sont assurées par les organisateurs qui devront prendre les assurances concernant les biens exposés et veiller à la sécurité du public. Le prix de la location est de 200 €.

<b>Salle d'exposition-audio</b>	5 jours ouvrés + un week-end avant ou après en fonction de la disponibilité des salles	Forfait indivisible 200 € TTC
---------------------------------	--	----------------------------------

**L'espace restauration** est un lieu public gratuit d'échanges et de partage. Cependant, la municipalité se réserve le droit de privatiser ce lieu lors de soirées organisées dans l'auditorium ou dans la salle pluraliste. Cet espace sera alors, exceptionnellement loué pour la somme de 300 € TTC, en plus de la location de l'auditorium et des régies techniques.

Espace restauration « privatisé »	1 soir	Forfait indivisible 300 € TTC
-----------------------------------	--------	----------------------------------

## 2/ Particuliers, comités d'entreprises et entreprises de Brignais, acteurs issus du territoire de la CCVG

Salles	Coût pour une journée (TTC)	
	Tarif actuel (2013)	Proposition 2015
<b>Salle Pluraliste (500m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	189,64 € 326,09 €	570 € 1100 €
<b>Salle d'exposition-audio (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	63,20 € -	300 € 560 €
<b>Auditorium (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	63,20 € 109,37 €	340 € 610 €
<b>Salle musique amplifiée (40m<sup>2</sup>)</b>	20,06 €	80 €
<b>Salle d'arts plastiques (100m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	41,14 € -	200 € 340 €
<b>Salle de danse (50m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	63,20 € 109,37 €	200 € 270 €
<b>Salle de réunion (20m<sup>2</sup>)</b>	20,06 €	40 €

### 3°/ Extérieurs de Brignais (entreprises, associations et particuliers)

Coût pour une journée (TTC)		
Salles	Tarif actuel (2013)	Proposition 2015
<b>Salle Pluraliste (500m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	1260,18 € -	855 € 1350 €
<b>Salle d'exposition-audio (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	420,40 € -	410 € 620 €
<b>Auditorium (150m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	204,68 € 409,37 €	450 € 680 €
<b>Salle musique amplifiée (40m<sup>2</sup>)</b>	103,01 €	120 €
<b>Salle d'arts plastiques (100m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	245,82 € -	450 € 560 €
<b>Salle de danse (50m<sup>2</sup>)</b> En semaine – L M M J En week end – V S D	245,82 € -	450 € 580 €
<b>Salle de réunion (20m<sup>2</sup>)</b>	245,82 €	60 €

### 4/ Les services connexes à l'utilisation des salles

A chaque location et quelle que soit la nature du réservant, il sera effectué un état des lieux entrant et sortant. Le réservant devra restituer les lieux propres et en état.

En cas de manquement à cet engagement, la RCAVB facturera une prestation « ménage » un forfait indivisible de 50 € par tranche de 2h effectuées par le personnel d'entretien et effectuera les réparations selon un devis précis. Les coûts induits seront facturés au prix réel des prestations réalisées par le réservant.

Ménage dans les salles utilisées	2h	50 € TTC (forfait indivisible)
Réparation des dégâts	Sur devis	Facturation au prix réel

### 5/ Sécurité

**En matière de sécurité du public**, la RCAVB veillera à la mise en place d'un dispositif adapté à l'usage de la salle et à son classement pour répondre à la réglementation en vigueur. Si le réservant passe par la RCAVB pour effectuer cette prestation, le coût de celle-ci sera facturé en fonction de la durée et de l'accord tarifaire qui lie la RCAVB avec son prestataire.

**II / Pour les prestations techniques « son et lumière », il est proposé de voter les tarifs suivants pour un intervenant :**

Forfait TTC indivisible		
Prestation « son et lumière » <sup>1</sup>	Durée	Proposition 2015
Régisseur	Service de 8 h	310 €
	Service de 4 h	155 €
Technicien	Service de 8 h	250 €
	Service de 4 h	125 €
Régisseur Scolaires uniquement	Service de 8 h	155 €
	Service de 4 h	80 €
Prêt de la sono « mobile »	La sortie	50 €

1- Evaluée par le responsable technique de la RCAVB en fonction du projet de l'organisateur.

Il est précisé que les ditstarifs sont publics et présentés toutes taxes comprises. Ils se verront appliquer le taux de TVA en vigueur à la date de perception des recettes correspondantes.

Les partenaires disposant d'une convention de locaux spécifique ne sont pas concernés par ces dispositions.

Pour tout usage non prévu par la présente délibération, le dossier sera soumis à la commission n°4.

Le présent dossier a été présenté en commission n°4 « vie associative, culturelle et sportive » des 9 juin et du 7 juillet 2015, en commission finance du 1<sup>er</sup> juillet et lors des rencontres avec les représentants de la vie associative les 4 et 24 juin 2015.

Les recettes correspondantes seront inscrites aux chapitres 70 et 75 du budget de la RCAVB.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord sur les tarifs et dispositions mentionnés ci-dessus.